Le Monde ouvrier

FTQ JOURNAL DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ)

Nº 50 / NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2002

QUÉBEC / MANIF DE L'ESPOIR DES MÉTALLOS DE MURDOCHVILLE

Le ministre Trudel doit respecter ses engagements

LES TRAVAILLEURS DE LA FONDERIE GASPÉ, À MURDOCHVILLE, ACCOMPAGNÉS DE RETRAITÉS ET DE RÉSIDENTS DE CETTE PETITE VILLE GASPÉSIENNE, ONT MANIFESTÉ DEVANT LE CENTRE DES FOIRES, À QUÉBEC, LE 12 NOVEMBRE, EN MARGE DU RENDEZ-VOUS NATIONAL DES RÉGIONS. ILS ONT EXIGÉ DU GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS, ET EN PARTICULIER DU MINISTRE RÉMI TRUDEL, LE RESPECT DES ENGAGEMENTS PRIS L'ÉTÉ DERNIER ENVERS LES FAMILLES QUI VEULENT QUITTER MURDOCHVILLE.

PHOTOS DIDIER DEBUSSCHERE

Le secrétaire général de la FTQ, René Roy, en compagnie des manifestants

«Nous trouvons déplorable qu'un ministre ait fait des promesses à une population en plein désarroi et qu'il refuse de les respecter, a déclaré René Roy, secrétaire général de la FTQ. *La FTQ participe à ce sommet sur le développement régional afin, justement, que nous prenions les moyens pour développer une région et éviter des drames comme celui des travailleurs de Fonderie Gaspé. Entre-temps, le ministre responsable des régions doit aider ceux qui veulent quitter la ville, comme il s'est engagé à le faire.»*

Pour sa part, Michel Arsenault, directeur québécois du Syndicat des Métallos, croit qu'il faut aider les travailleurs à déménager pour qu'ils puissent trouver des emplois convenables. *«De notre côté, nous négocions toujours avec la compagnie Noranda afin qu'elle aussi remplisse ses engagements légaux, moraux et sociaux envers les travailleurs et toute la population de Murdochville».*

JOURNÉE DE RÉFLEXION SUR NOTRE ACTION POLITIQUE

La FTQ se prépare aux prochaines élections

PLUS DE 300 PERSONNES ONT PARTICIPÉ, LE 31 OCTOBRE À MONTRÉAL, À LA JOURNÉE DE RÉFLEXION SUR NOTRE ACTION POLITIQUE ORGANISÉE LORS DU CONSEIL CONSULTATIF DE LA FTQ. LA RENCONTRE N'AVAIT PAS POUR BUT DE SOLLICITER UN APPUI À UNE FORMATION POLITIQUE POUR LES PROCHAINES ÉLECTIONS QUÉBÉCOISES PUISQUE UNE TELLE DÉCISION, S'IL Y A LIEU, DOIT ÊTRE PRISE EN CONGRÈS EXTRAORDINAIRE.

Les discussions ont évidemment été marquées par la tenue de ces élections en 2003 et par la montée, dans les sondages et aussi sur le terrain, de l'Action démocratique du Québec (ADQ). Une bonne partie du débat a d'ailleurs porté sur le programme de l'ADQ, notamment sur la conception du rôle de l'État, les relations du travail, le développement régional, la fiscalité, la santé et l'éducation.

Bien que l'inquiétude des militantes et militants présents était palpable quant à la suite des choses advenant l'élection du parti de Mario Dumont, les suggestions d'actions concrètes n'ont pas manqué. Avant de parler d'appui à un parti politique, ce qui est le plus important, a-t-on dit, c'est la sensibilisation de nos membres aux enjeux de la prochaine élection. L'éducation politique, trop longtemps mise en veilleuse de l'avis de certains, devrait permettre à nos membres d'exercer un choix éclairé, en toute connaissance des enjeux en présence. Les participants ont aussi rappelé l'importance de la politique de présence de la FTQ dans toutes les instances décisionnelles, là où se mènent les véritables débats et là où se prennent les décisions importantes pour nos membres et pour la population.

AUTRES TEXTES EN PAGE 3

Déménagés

Les bureaux de la FTQ sont maintenant situés dans la nouvelle tour du Complexe FTQ au 565, boul. Crémazie Est, bureau 12100, Montréal, H2M 2W3.

Les numéros de téléphone et de télécopieur sont restés les mêmes : 514-383-8000 et 514-383-8001.

www.ftq.qc.ca

Nos meilleurs vœux

La direction et toute l'équipe de la FTQ vous offrent leurs meilleurs vœux pour la période des Fêtes.

SOMMAIRE

2
VIDÉOTRON
LES APPUIS SE MULTIPLIENT APRÈS 7 MOIS DE GRÈVE

5
CENTRAIDE
UN DÉPART RÉUSSI!

Centraide

6
LA MONDIALISATION À TOUTES LES SAUCES

7
UNE JEUNE PREMIÈRE DANS LA CONSTRUCTION

8
LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE A 25 ANS
OÙ EN EST-ON ?

9
À LA SOURCE

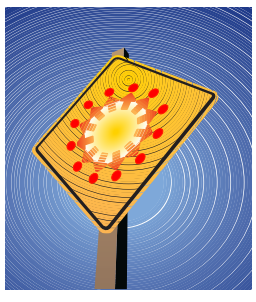

UNE MALADIE PROFESSIONNELLE RECONNUE POUR UN MÉTALLO RETRAITÉ

ENVOI PUBLICATION CANADIENNE N° 40063488

V I D É O T R O N

Grande manif de solidarité tandis que les négos se poursuivent

BRAVANT LA PLUIE ET LE FROID, PRÈS DE 10 000 PERSONNES – SELON L'ÉVALUATION DE LA POLICE – SONT DESCENDUES DANS LA RUE, LE 26 OCTOBRE À MONTRÉAL, POUR APPUYER LES 2 200 MEMBRES DU SCFP EN LOCK-OUT CHEZ VIDÉOTRON DEPUIS LE 8 MAI DERNIER.

PHOTOS SERGE JONGUÉ

Venus des quatre coins du Québec et de tous les syndicats de la FTQ, les manifestants partis du Parc Lafontaine ont défilé dans les rues du centre-ville jusqu'aux bureaux de la Caisse de dépôt, actionnaire de Vidéotron. «*C'est ensemble que nous allons gagner cette lutte qui concerne tous les travailleurs et toutes les travailleuses du Québec*», leur a dit le président de la FTQ, Henri Massé.

Au moment d'aller sous presse, les négociations se poursuivaient intensivement entre les parties. Elles ont repris le 16 octobre à la suite de l'intervention du premier ministre du Québec, Bernard Landry, et de la mise en place, par Québecor, d'une nouvelle équipe de négociation patronale dont le porte-parole principal est l'ancien premier ministre Lucien Bouchard.

Du côté syndical, l'équipe de négociations est dirigée par le confrère Pierre Dupuis, directeur québécois du SCFP, qui peut aussi compter sur le soutien du président de la FTQ. Lors de la reprise des discussions, le SCFP a fait savoir qu'il faisait montre d'un «optimisme prudent» et que les deux parties ne pouvaient se permettre un nouvel échec.

Des appuis financiers substantiels

Entre-temps, les lock-outés de Vidéotron ont reçu de nombreux appuis financiers des syndicats de la FTQ.

Mentionnons notamment un prêt sans intérêt de 2 millions de dollars du Syndicat des Métallos et des sommes substantielles du SCEP, des TCA, du STTP et de bien autres. Pour leur part, plus de 15 000 salariés d'Hydro-Québec, membres du SCFP, donnent chaque semaine près de 31 000 $ aux lock-outés, soit un don de deux dollars par membre par semaine. Il faut souligner également la contribution de 25 000 $ de la section locale 234-T du SITBCTM chez Imperial Tobacco.

L'emploi syndiqué augmente

Une récente analyse de l'Institut de la statistique du Québec montre la vigueur de la syndicalisation au Québec dans les cinq dernières années (1997-2001). Voici quelques faits :

- **Même si la croissance de l'emploi total a été plus faible au Québec qu'en Ontario, la croissance de l'emploi syndiqué a été plus forte chez nous (8,3 %) que chez eux (6,3 %). Ceci explique la relative stabilité du taux de syndicalisation au Québec durant toute la période (autour de 40 %).**
- **La création d'emplois syndiqués se répartit à peu près également entre les secteurs public (51,9 %) et privé (48,1 %).**
- **La hausse de l'emploi total est plus élevée chez les femmes (12,3 %) que chez les hommes (9,9 %). Chez les femmes, la hausse de l'emploi syndiqué est deux fois plus importante que chez les hommes (11,8 % contre 5,6 %). Ceci s'explique essentiellement par les caractéristiques du secteur public : la présence de femmes syndiquées est plus importante dans le secteur public que dans le secteur privé; la hausse de l'emploi syndiqué dans le secteur public est beaucoup plus forte chez les femmes (14,7 %) que chez les hommes (1,9 %).**
- **Ce sont les travailleurs et travailleuses de 15 à 24 ans et de 55 ans et plus qui ont bénéficié de la plus forte hausse de l'emploi total et de l'emploi syndiqué. Chez les 15 à 24 ans, l'emploi total a augmenté de 24 % et l'emploi syndiqué de 48,4 %. Chez les 55 ans et plus, ce sont respectivement 20,2 % et 25,2 %.**

Source : Luc Cloutier et Réal Morissette, «*L'emploi syndiqué et non syndiqué au Québec : évolution depuis 1997 et caractéristiques en 2001*», Flash-Info – Travail et rémunération, Institut de la statistique du Québec, vol. 3, no 4, septembre 2002, p. 1-5.

Le Monde ouvrier

Journal de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Président : Henri Massé

Secrétaire général : René Roy

565, boulevard Crémazie Est
Bureau 121000
Montréal, Québec H2M 2W3
Téléphone : (514) 383-8000
Télécopie : (514) 383-8001
Courriel : ftq@ftq.qc.ca
Portail FTQ : www.ftq.qc.ca

Rédactrice en chef : Carole Clément

Collaboration : Robert Bellerose, SCFP; Madeleine Rhéaume, Fonds de solidarité FTQ; Monique Audet, Réjean Bellemare, Louis Cauchy, Robert Demers, Johanne Deschamps, Louis Fournier, Denise Gagnon, Lola Le Brasseur, Gilles Léveillé et Dominique Savoie, FTQ

Graphisme : Anne Brissette

Photographes : Didier Debusschere, Serge Jongué et Jacques Lavoie

Produit par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Litho Acme

Tirage 56 000 exemplaires

Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise, et même encouragée, à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 0700-8783

C O U P O N D ' A B O N N E M E N T

Nom

Prénom

Syndicat ou organisme — Section locale

Adresse

Ville — Province — Code postal

Employeur

Téléphone Travail ( ) poste Résidence ( )

Courriel — Nombre d'exemplaires

«Il faut faire le travail politique sur le terrain»

Henri Massé

PHOTOS SERGE JONGUÉ

Henri Massé a d'abord remis en contexte l'action du gouvernement du PQ alors qu'un vent de droite souffle sur les Amériques depuis plusieurs années : «*Si on se compare à nos voisins au Canada et en Amérique du Nord, en particulier à l'Ontario, je dois vous dire franchement que le bilan du gouvernement péquiste est, somme toute, un bon bilan*».

Il a ainsi rappelé que la FTQ avait fait de la syndicalisation le grand enjeu de sa plate-forme politique en 1998 et que nous avons réalisé des gains importants sous le gouvernement actuel: réforme du Code du travail, machinerie de production, reconnaissance des droits des travailleurs du taxi et des camionneurs indépendants. Seul le cas des travailleurs forestiers n'est pas encore réglé.

Protection des acquis

Quant à l'ADQ, Henri Massé a mis les participants et participantes en garde contre le risque réel de démantèlement de plusieurs des acquis résultant des luttes des membres de la FTQ et du mouvement syndical ces 30 dernières années.

«*S'il y a des dossiers qui font mal au gouvernement, comme la santé, il faut rejeter carrément les solutions simplistes et dangereuses de l'ADQ dans ce domaine-là*».

Le président a fait référence aux propositions pour implanter «un système de santé à deux vitesses qui a fait la preuve de son inefficacité et de son caractère coûteux aux États-Unis». Et c'est sans compter l'impact de ces propositions sur nos régimes d'assurances collectives.

Confronter nos membres

Pour Henri Massé, «*il y a un certain consensus social qu'il ne faut pas briser au Québec, même les associations patronales le comprennent*.» Or, l'ADQ s'attaque à ce consensus et à la politique de présence de la FTQ auprès des gouvernements quels qu'ils soient. Tous les syndicalistes doivent donc «faire le travail politique nécessaire auprès de nos membres, sur le terrain, pour leur expliquer les implications bien concrètes d'une élection de l'ADQ».

Il faut avoir le courage de confronter nos membres et nos militants qui sont pro-ADQ: «*En Abitibi, quand nos syndiqués étaient créditistes, moi j'étais pour le PQ au Québec et NPD au fédéral, et j'essayais de les faire changer d'idée. Il faut aller chercher nos membres là où ils sont, discuter, argumenter. Si l'ADQ est à près de 40 % dans les sondages aujourd'hui, il y a certainement une bonne proportion de nos membres qui s'y reconnaissent*», dit Henri Massé.

Au sujet du Parti libéral, le président de la FTQ s'est dit heureux de le voir réaligner ses politiques de droite vers le centre: «*Je préfère un parti du centre-gauche, mais je préfère encore le centre-droit à la droite radicale*.»

En conclusion, il a rappelé l'expérience récente des Français où «*la gauche s'est battue elle-même par ses divisions et a fait passer la droite*»

NPD, PQ, Bloc...

Historiquement, depuis sa fondation, la FTQ a appuyé ponctuellement certains partis. Lors des élections fédérales, nous avons soutenu le NPD de 1961 à 1989, puis le Bloc québécois en 1993. Lors des élections québécoises : le PQ en 1976, 1981, 1989 et 1994. Par ailleurs, la FTQ a appuyé le OUI lors des référendums de 1980 et 1995.

Le Premier ministre du Québec présente son bilan

RAPPELANT SON PASSÉ D'AVOCAT SYNDICAL, LE PREMIER MINISTRE BERNARD LANDRY A SOULIGNÉ D'ENTRÉE DE JEU QU'IL ÉTAIT UN HOMME DE GAUCHE ET UN SOCIAL-DÉMOCRATE. IL EN A DONNÉ POUR PREUVE LE «BILAN PROGRESSISTE» DE SON GOUVERNEMENT.

«*Contrairement à l'ADQ, nous n'avons pas fait de déclaration de guerre aux syndicats, avec lesquels nous travaillons en concertation depuis des années*.» Il a dit sa fierté que le Québec soit «*l'endroit le plus syndiqué du continent*».

Construire les Amériques de façon sociale

Le premier ministre a qualifié le bilan gouvernemental de «globalement positif malgré les reproches que vous pouvez nous adresser parfois avec raison». Il a parlé de «l'État interventionniste» en matière d'économie et d'emploi, de la remise en ordre des finances publiques («*c'est social-démocrate ça aussi*») et des nombreuses lois sociales et du travail que le PQ a fait adopter : réforme du Code du travail, équité salariale, garderies à 5$, hausse du salaire minimum («le plus élevé en Amérique du Nord»), machinerie de production, etc.

Sur la souveraineté du Québec, il a déclaré : «*Je ne veux pas lâcher le combat pour l'indépendance de notre nation. Le Québec est la sixième puissance économique des Amériques. Nous devons devenir un pays souverain notamment pour aider à construire les Amériques de façon sociale.*»

Inquiétudes et malaises

Lors de la période d'échanges avec le premier ministre, c'est sans ménagement et surtout sans complaisance que les participants ont fait part de leurs inquiétudes, et même dans certains cas de leurs malaises, face à certaines actions gouvernementales : par exemple, le sort réservé aux habitants et aux travailleurs de Murdochville; les ratés de la Commission sur l'équité salariale; les coupures dans la santé; l'abolition des décrets dans le vêtement; la non promulgation des secteurs prioritaires en santé et sécurité du travail.

Les intervenants ont posé les jalons de ce qui pourrait être une véritable plate-forme de revendications de la FTQ lors du prochain scrutin. Mais tous et toutes ont félicité monsieur Landry de sa franchise et de ne pas avoir cherché à éluder les questions.

«Ne faisons pas la même erreur que les syndicats en Ontario...»

Michel Arsenault

Une des interventions les plus percutantes a été celle du confrère Michel Arsenault, vice-président de la FTQ et directeur québécois des Métallos, qui a passé cinq années à Toronto au bureau canadien des Métallos:

«*Je vous le dis: ne faisons pas la même erreur que les syndicats en Ontario, qui ont punit le NPD de Bob Rae pour se ramasser avec les conservateurs de Mike Harris. Or, Mario Dumont et l'ADQ sont plus à droite encore que Harris! En Ontario, Bob Rae n'a pas eu l'appui qu'il aurait dû recevoir du mouvement syndical, qui s'est divisé.*»

Graves conséquences

Le directeur des Métallos a donné de multiples exemples des conséquences des politiques de démantèlement des services publics d'un gouvernement de droite. De la déréglementation du prix des loyers à l'accessibilité aux soins de santé, en passant par le travail au noir dans la construction, il a dressé un sombre portrait du sort qui attend les travailleurs et la population dans une société livrée aux chantres de la privatisation tous azimuts.

«*En revenant au Québec,* conclut Michel Arsenault, *j'ai pu mesurer l'ampleur des reculs sociaux et économiques que la population, les travailleuses et les travailleurs ont subi sous le gouvernement Harris. Si on se compare à l'Ontario, on a vraiment de quoi se consoler. Nous avons ici une société social-démocrate plus avancée que partout ailleurs en Amérique du Nord.*»

POUR ÉRADIQUER LA PAUVRETÉ

Tout le monde doit mettre l'épaule à la roue

ESSAYER D'ÉRADIQUER LA PAUVRETÉ, C'EST POSSIBLE. MAIS À UNE CONDITION : IL FAUT QUE LA FUTURE *LOI DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION* LIE L'ENSEMBLE DES MINISTÈRES. AUCUNE DÉCISION DANS AUCUN MINISTÈRE NE DEVRA ÊTRE PRISE SANS SE PRÉOCCUPER DE CETTE QUESTION-LÀ.

DIDIER DEBUSSCHERE

De gauche à droite : Émile Vallée, conseiller politique à la FTQ; Jérôme Turcq, vice-président québécois de l'AFPC et vice-président de la FTQ; Henri Massé, président de la FTQ; Monique Audet et Marc Bellemare, conseillers syndicaux à la FTQ

C'est le message qu'a livré Henri Massé à l'occasion de la Commission parlementaire sur le projet de loi 112, le 2 octobre dernier, à Québec, en compagnie d'une délégation de la FTQ.

Les cinq orientations du projet de loi

- **Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement des personnes**
- **Renforcer le filet de sécurité sociale et économique**
- **Favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail**
- **Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société**
- **Assurer, à tous les niveaux, la constance et la cohérence des actions**

L'emploi au centre du plan d'action

«*Chose certaine*, a indiqué Henri Massé, *on voudrait que l'emploi soit au centre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Sans une politique d'emploi — et d'emplois de qualité — on va peut-être arriver de peine et de misère, à la pièce, à améliorer le niveau de vie de certaines personnes, mais ce n'est pas ça qui va leur donner globalement accès aux ressources, aux droits, aux biens et aux services. Il faut dépasser le cadre de l'aide à la personne et passer à des mesures plus sociales, globales, avec de l'horizon.*»

Selon la FTQ, le texte de loi doit affirmer clairement que le but ultime est l'élimination de la pauvreté. Il ne s'agit pas d'«améliorer» l'état de pauvreté. Il s'agit d'en diminuer graduellement le taux pour, à terme, l'éradiquer et faire de l'ensemble des personnes pauvres des citoyens à part entière.

«*Nous croyons également qu'une telle stratégie doit inclure des objectifs dans le temps, comme d'arriver, d'ici dix ans, à porter le Québec au rang des cinq premiers États industrialisés comptant le moins de personnes pauvres. Et ce plan d'action gouvernemental devra aussi faire l'objet d'une consultation*», souhaite-t-on à la FTQ.

Effet des privatisations

De son côté, Jérôme Turcq a voulu attirer l'attention sur certains effets des privatisations. «*Au gouvernement fédéral, des privatisations se sont faites de façon sauvage et plus de gens se sont retrouvés en situation de pauvreté. Nous, on va faire tout notre possible pour garder notre droit à l'emploi et, surtout, la sécurité d'emploi. On espère que ça ne se passera pas de la même façon au gouvernement du Québec*», a souhaité le porte-parole de l'AFPC qui représente 35 000 membres, principalement dans la fonction publique fédérale.

Henri Massé a tenu à rappeler que beaucoup de travailleurs et de travailleuses, des membres de la FTQ, ont dû avoir recours à l'aide sociale pendant deux ou trois ans, au plus fort de la crise économique du début des années 90. «*Des gens ont été obligés de vendre leur maison puis leurs biens. Puis de tout dépenser leur REER pour avoir droit à l'aide gouvernementale. Par la suite, c'est vraiment dur de les réinsérer. Je trouve effrayant qu'on ne soit pas capable de changer ça plus rapidement.*»

La FTQ réclame donc la disparition de l'obligation de liquider ses avoirs pour avoir droit à l'aide sociale.

Rappelons que le projet de loi de la ministre de la Solidarité sociale, Linda Goupil, est le fruit d'une longue lutte menée depuis 1998 par le *Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté*. Cette bataille a reçu l'appui de quelque 1 600 organisations, dont la FTQ. En novembre 2000, une pétition de plus de 215 000 signatures avait été déposée à cet effet à l'Assemblée nationale.

Recommandations

L'ensemble des recommandations contenues dans le mémoire de la FTQ sont reproduites à la rubrique «Mémoires» du portail FTQ à : www.ftq.qc.ca.

Des emplois de qualité et bien payés

«Moi, j'ai bien de la misère à comprendre comment on peut arriver à des programmes de réinsertion, à des programmes valables, quand on a des gens qui travaillent 40, 45, 50 ou 60 heures par semaine et qui sont raides pauvres. Ce n'est pas le nombre d'emplois qui importe, ça prend des emplois bien payés, avec un minimum d'avantages sociaux, des assurances, etc.»

Henri Massé

NÉGOCIATIONS DU SECTEUR PUBLIC QUÉBÉCOIS

Déjà à l'œuvre

LE COMITÉ DE NÉGOCIATION FTQ POUR LE SECTEUR PUBLIC EST DÉJÀ À L'ŒUVRE EN VUE DE LA RONDE DE NÉGOCIATION 2003. LORS D'UNE RÉCENTE RENCONTRE, ANCIENS ET NOUVEAUX ONT SALUÉ LE DÉPART À LA RETRAITE DE GILLES GIGUÈRE QUI ASSUMAIT LA COORDINATION DE CES NÉGOCIATIONS POUR LA FTQ DEPUIS 1995.

Raymond Forget, nouveau coordonnateur du Comité de négociation FTQ – secteur public, remet un cadeau de retraite à Gilles Giguère.

«*L'expérience a été extraordinaire,* note celui qui a également été directeur adjoint au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) jusqu'à tout récemment. *C'est une tâche énorme de coordonner ce comité qui représente plusieurs syndicats de la FTQ dans des négociations qui concernent 400 000 personnes, dans des milieux de travail complexes comme les hôpitaux, avec 300 types d'emplois et un taux de précarité inégalé de 45 %. Pis là, t'as pas encore parlé au boss!*»

Né à Québec, Gilles est issu du syndicalisme étudiant de la fin des années 60. Après avoir été reçu au Barreau, il s'est mis à la recherche d'un emploi dans le mouvement syndical. De 1972 à 1977, il a été représentant syndical du SCFP à Québec. «*À l'époque, le syndicat n'avait pas 20 000 membres au Québec*». Aujourd'hui, il en compte plus de 100 000.

20 ans sur le métier...

En 1982, le jeune avocat syndicaliste est impliqué dans la première ronde de négociations coordonnées du secteur public québécois. Il était là aussi au moment des difficiles discussions qui ont mené au départ à la retraite de plus de 30 000 syndiqués en 1997.

Les dernières négociations auxquelles il a été mêlé étaient celles de 1999. La convention collective a été prolongée d'un an jusqu'en juin 2003 pour permettre un règlement du dossier de l'équité salariale des salariés de l'État québécois.

Gilles Giguère prend sa retraite mais gageons qu'on continuera à le voir dans les parages! Bonne retraite Gilles et bonne chance à Raymond Forget, président du Syndicat québécois des employées et employés de service (SQEES-298) et vice-président de la FTQ, qui prend la relève à la coordination du comité.

PHOTOS JACQUES LAVOIE

Les membres du Comité de négociation FTQ - secteur public pour la ronde de négociations 2003 : assis, Lucie Richard (SCFP); Raymond Forget, coordonnateur des négos (SQEES-298); Sylvie Nelson (SQEES-298); debout, Cristina Cabral (UES-800); Louis Cauchy (FTQ), soutien aux communications; Wayne Kendall (UES-800); Luc Chabot (SCFP); Monique Audet (FTQ); Richard Belhumeur (SQEES-298); Kateri Lefebvre (SEPB-57); Louise Valiquette (SCFP); Marcel Girard (SCFP); Claude Turcotte (SCFP); Jean-Pierre Ouellet (SQEES-298); Gilles Murphy (SCFP); Nadine Côté (SEPB-57); Bogidar Pérucich (SEPB-57). Claude Bélanger (SCFP) ne pouvait être présent au moment de la photo.

COLLOQUE FTQ SUR LE VIEILLISSEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE

L'usure au travail n'a pas d'âge : il nous faut agir

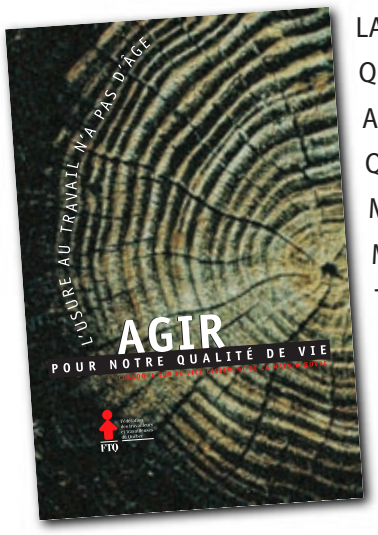

LA POPULATION VIEILLIT PARCE QUE L'ESPÉRANCE DE VIE AUGMENTE MAIS AUSSI PARCE QUE NOUS FAISONS DE MOINS EN MOINS D'ENFANTS. AINSI, LA MASSE DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE LA GÉNÉRATION DU BABY BOOM VIEILLISSENT TANDIS QUE LES JEUNES SONT MOINS NOMBREUX À INTÉGRER LE MARCHÉ DU TRAVAIL. ET TOUT CELA SE PRODUIT À UN MOMENT DE PROFONDES TRANSFORMATIONS SOCIOÉCONOMIQUES.

C'est autour de ces grandes notions que se tiendront les débats du colloque de la FTQ sur le vieillissement de la main-d'œuvre, en janvier prochain à Trois-Rivières.

La mondialisation néolibérale, poussée par les grandes entreprises transnationales, a des effets sur les décisions de nos gouvernements, sur nos programmes sociaux mais aussi sur le marché du travail jusque dans chacun de nos milieux de travail. Et les contradictions sont nombreuses quant à l'évaluation de la situation et aux moyens pour remédier aux problèmes perçus ou réels.

Les contradictions

D'un côté, la liste est longue sur l'éviction des plus âgés du marché du travail : montée du chômage et du chômage de longue durée, hausse des exigences des emplois, mises à la retraite hâtive. La liste est aussi longue des transformations dans les milieux de travail : emplois précaires, changements technologiques ou organisationnels, intensification du travail, diversification des horaires de travail, absence de formation continue, etc.

D'un autre côté, on craint de voir notre société crouler sous le poids des besoins des personnes âgées (en santé et en retraites publiques) et de constater que notre économie ralentit à cause de graves pénuries de main-d'œuvre qualifiée.

Mieux comprendre la réalité

Pour trouver des solutions qui répondent aux besoins de nos membres, les plus jeunes comme les plus âgés, il nous faut faire un portrait plus juste de la réalité. Mettre à mal certains mythes sur l'incapacité de la société de faire face au vieillissement de la population et aux pénuries de main-d'œuvre. Car des entreprises et des organisations qui offrent des conditions salariales et de travail déplorables peuvent difficilement s'attendre à retenir leur main-d'œuvre vieillissante ou à attirer une main-d'œuvre plus jeune. Même chose pour celles qui ne cessent de hausser leurs exigences sans offrir de formation continue en emploi.

Agir dans les milieux de travail

Les syndicats sont les mieux placés pour mettre de l'avant des solutions : - pour assurer le maintien en emploi des travailleuses et travailleurs vieillissants qui le souhaitent; - pour permettre aux plus jeunes de vieillir dans de bonnes conditions.

C'est sur le terrain de l'organisation du travail qu'il nous faudra agir en développant diverses mesures :

- de santé et de sécurité du travail adéquates, tant pour la santé mentale que pour la santé physique;
- de réduction du temps de travail, en s'assurant de ne pas participer à une plus grande précarisation des emplois;
- de conciliation travail et famille, tant pour les jeunes familles que pour les travailleuses et travailleurs plus âgés qui doivent soutenir un conjoint, des parents âgés ou leurs propres enfants et petits-enfants.

Il faudra aussi faire en sorte que se développe une véritable culture de la formation continue en milieu de travail.

Agir dans la société

Le mouvement syndical doit aussi mettre de l'avant des propositions concrètes pour des programmes sociaux et économiques répondant aux besoins d'une société vieillissante. Voici quelques exemples reflétant nos valeurs de justice, d'équité et de solidarité :

- Les dépenses dans les programmes sociaux peuvent générer des luttes entre les générations. Nous devons faire la lumière sur les compromis à faire entre les besoins des plus âgés et ceux des plus jeunes. Des interventions de sensibilisation, dans nos milieux de travail, peuvent contribuer à réduire les tensions et à faire comprendre qu'il peut être discriminatoire de favoriser un groupe plutôt que l'autre.
- Pour éviter le chômage, y compris chez les plus âgés, nous pouvons proposer des programmes adéquats de reconnaissance des acquis et de développement de nouvelles compétences pour l'intégration de ceux et celles qui perdent leur emploi.
- Nous pouvons nous impliquer encore plus activement dans le développement socioéconomique régional afin d'éviter l'exode des régions, les fermetures d'entreprises par manque de main-d'œuvre ou d'établissements d'enseignement faute de clientèle ou d'un investissement suffisant pour maintenir ses programmes.

SERGE JONGUÉ

COLLOQUE FTQ SUR LE VIEILLISSEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE

L'USURE AU TRAVAIL N'A PAS D'ÂGE – AGISSONS POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE

22 et 23 janvier 2003

Centre des congrès de l'Hôtel Delta

1620, rue Notre-Dame à Trois-Rivières

Autoroute 40 – sortie 199 (centre-ville)

Date limite pour les inscriptions : 17 janvier 2003

Pour d'autres informations, voir le matériel reçu dans les sections locales.

CAMPAGNE CENTRAIDE FTQ-FONDS : CE N'EST QU'UN DÉPART

UN LANCEMENT QUI CONNAÎT UN VIF SUCCÈS

TOUT UN LANCEMENT QUE CELUI DE LA CAMPAGNE CENTRAIDE FTQ-FONDS QUI A PERMIS DE RECUEILLIR PLUS DE 1 500 $ EN DEUX HEURES, LE 6 NOVEMBRE.

Une idée de la vice-présidence aux affaires publiques du Fonds de solidarité, *Le midi des p'tits becs sucrés* proposait aux occupants du Complexe FTQ-Fonds toute une variété de desserts et autres sucreries cuisinés par des salariés des deux organisations… moyennant une gentille contribution.

Un organisme bénéficiaire de Centraide du Grand Montréal était sur place pour témoigner de l'importance de cet appui. Madame Teresa Peñafiel, porte-parole de l'Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées, a expliqué le travail de l'organisation et l'aide précieuse apportée par Centraide.

Sortir les gens de leur isolement

Pour sa part, Henri Massé, président de la FTQ et coprésident de la campagne Centraide - secteur public 2002, a souligné la contribution remarquable de cet organisme dans notre société : *«Centraide n'est pas seulement un pourvoyeur d'argent. Centraide aide les organisations à se structurer et à s'organiser pour faire un travail plus efficace. En bout de ligne, Centraide contribue à sortir les gens de leur isolement.»*

La campagne Centraide se poursuit dans nos rangs. Cette année, l'objectif total est de 40 millions de dollars. Depuis plusieurs années, les travailleurs et les travailleuses contribuent pour 55 % du total recueilli dans toutes les régions du Québec. Nous pouvons sûrement continuer sur cette lancée en faisant preuve, collectivement, de notre habituelle générosité!

SERGE JONGUÉ

René Roy, secrétaire général de la FTQ, propose des portions généreuses de gâteau, sous l'œil attentif de Pierre Genest, pdg du Fonds de solidarité FTQ.

UNE PREMIÈRE
Des syndicalistes africains au Collège FTQ-Fonds

UNE DIZAINE DE SYNDICALISTES AFRICAINS ONT PASSÉ UNE SEMAINE AU COLLÈGE FTQ-FONDS AU DÉBUT DU MOIS D'OCTOBRE. CETTE VISITE AVAIT POUR BUT DE COMPLÉTER UNE FORMATION DE CINQ SEMAINES SUR LES POLITIQUES D'EMPLOI OFFERTE PAR L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT) À TURIN, EN ITALIE. IL S'AGISSAIT D'UN PREMIER ÉCHANGE DU GENRE AVEC LE QUÉBEC.

PHOTOS JACQUES LAVOIE

Les stagiaires ont rencontré des syndicalistes québécois au Collège FTQ-Fonds à l'occasion d'une journée sur la mondialisation. Ils ont aussi rendu visite au syndicat de la Dominion Bridge, là où des métallos ont gagné une importante bataille pour l'emploi.

Les syndicalistes ont eu droit à des conférences sur les stratégies québécoises de développement de l'emploi et sur l'implication de la FTQ dans ce dossier – notamment avec son Fonds de solidarité. Il a aussi été question de la collaboration du Fonds à la création et au démarrage du Fonds de solidarité emploi-retraite du Sénégal et d'un projet semblable en Algérie. Ils ont discuté de mondialisation, des impacts sur les travailleurs et les travailleuses ainsi que des façons de les contrer en bâtissant des solidarités concrètes.

Le Centre international de formation de l'OIT vise à renforcer la capacité des syndicats africains de négocier et de développer des services autour du secrétaire général des centrales, qui est le plus souvent le seul employé permanent (voir encadré ci-contre).

«Les gens repartent avec un plan d'action et nous procédons à une évaluation et à un suivi sur le terrain après un an», indique le responsable du programme à Turin, Insa Ben Said Dia. Il cite en exemple la création de l'Agence d'expertise syndicale qui regroupe toutes les organisations syndicales sénégalaises pour offrir formation, recherche et outils de négociation.

« Il y a une autre Afrique en émergence, plus démocrate, où la société civile est consultée. La clé, c'est la formation. »

Insa Ben Said Dia, responsable de la formation des syndicalistes africains à l'OIT

Pour humaniser la mondialisation

Sur le thème L'enjeu, c'est le partage, le Conseil régional FTQ du Montréal métropolitain a lancé, lors de son assemblée générale du 8 octobre, un «guide syndical pour contrer la mondialisation néolibérale». Le Conseil offre ainsi à ses militants et militantes un outil précieux pour mieux déceler et affronter les effets de la mondialisation dans leurs milieux de travail. Sur la photo, de gauche à droite: Serge Lalonde, un militant du SCFP; Élyse Tremblay, permanente du Conseil et rédactrice du guide, ainsi que le président du Conseil régional, Michel Taylor.

Le message de la FTQ au Colloque du PQ

«Il faut favoriser la deuxième et la troisième transformation dans les régions-ressources. Le Québec doit se doter d'une politique de main-d'œuvre pour assurer la formation continue en milieu de travail. Nous devons appuyer les entreprises qui innovent et légiférer pour obliger celles qui ferment à en assumer les coûts économiques et sociaux.»

Voilà quelques pistes lancées par René Roy, secrétaire général de la FTQ, au Colloque organisé par le Parti Québécois *Pour une mondialisation équitable,* le samedi 5 octobre. Il a fait valoir l'implication de la centrale et de son Fonds de solidarité dans le développement des régions. *«Plus de 250 militantes et militants contribuent au développement socio-économique à travers le Québec, au niveau régional, local et sectoriel. Ces gens sont formés et soutenus pour contribuer au maintien et à la création d'emplois».*

Par son Fonds de solidarité, la FTQ a créé des outils de financement de risque – notamment les fonds régionaux de solidarité et les SOLIDE – qui sont à l'origine du maintien et de la création de plus de 95 000 emplois au Québec depuis une vingtaine d'années.

Mais il faut faire plus et donner aux régions les moyens d'aller plus loin avec :

- des infrastructures de recherche et de développement, comme au Saguenay – Lac-Saint-Jean, pour trouver des façons de transformer la matière (en l'occurrence l'aluminium) sur place et ainsi créer des emplois;
- des services techniques aux entreprises sur place pour favoriser la deuxième et la troisième transformation;
- des fonds sectoriels (ex : fonds minier) financés par les entreprises pour aider les régions en cas de fermetures;
- un régime d'assurance-emploi pour aider les travailleurs saisonniers;
- une loi contre les fermetures d'entreprises.

SERGE JONGUÉ

LES SYNDICATS AU TCHAD
Une continuelle course à obstacles

SI LE MILITANTISME SYNDICAL N'OFFRE PAS BEAUCOUP DE RÉPIT AU QUÉBEC, IMAGINEZ CE QUE CELA REPRÉSENTE POUR L'UNIQUE DIRIGEANT ET SEUL EMPLOYÉ À TEMPS PLEIN D'UNE CENTRALE SYNDICALE AU TCHAD!

C'est le cas de Djibrine Assali Hamdallah, secrétaire général de l'Union des syndicats du Tchad (UST). À lui seul, il administre et gère la centrale qui représente 46 000 membres : 26 000 dans les services publics et 20 000 dans le secteur privé formel, c'est-à-dire le traitement du coton, la production du sucre, la fabrication de la bière, le bâtiment et la construction d'infrastructures pour le transport du pétrole.

Au Tchad, plus de 90 % de la population de 7 millions d'habitants travaille dans le secteur informel non syndiqué : l'agriculture et l'élevage. Mais ce n'est pas d'hier qu'un mouvement syndical organisé existe dans ce pays d'Afrique centrale qui a hérité de plusieurs «créatures» du système français.

Né en 1946, le syndicalisme tchadien a subi plusieurs secousses et transformations depuis l'indépendance de 1966. Affrontant coups d'état et régimes militaires successifs, les syndicats ont procédé à des fusions pour mieux organiser leur résistance et développer leur autonomie par rapport au gouvernement.

La démocratie et la liberté syndicale s'installent peu à peu mais elles sont fragiles. Les employeurs harcèlent les syndicalistes : retenues sur le salaire, refus d'organiser les élections syndicales prévues dans la loi, déplacements de personnel et même obligation de démissionner.Au début des années 90, une série de grèves donnent lieu à des arrestations et à des assassinats. Les bureaux de l'UST sont occupés par les forces de l'ordre. Des centaines de militants syndicaux perdent leur emploi.

«En 1994, les syndicats ont réclamé et obtenu une conférence nationale de toutes les organisations de la société civile pour peaufiner un projet de société. Nous avons bénéficié du soutien du syndicalisme international et notamment de la FTQ», se rappelle le confrère Assali.

Des résultats

Cette démarche a abouti à des résultats : plus d'un millier de travailleurs réintégrés; paiement des arrérages de salaires; pacte social assurant la liberté syndicale et un régime salarial; observatoire national indépendant pour des élections démocratiques.

Les syndicats du Tchad participent au développement d'une société où la liberté et la justice sociale sont à l'ordre du jour. Ce qui nous semble aller de soi, au Québec, relève de combats quotidiens au Tchad : la défense des droits, une presse indépendante, les droits des femmes, la lutte contre la pauvreté font l'objet de revendications incessantes.

En août dernier, une grève générale de trois jours avait pour but de réclamer au gouvernement la négociation d'une nouvelle convention collective générale et de lui rappeler certains de ses engagements, entre autres le versement régulier des salaires, le respect des droits syndicaux et des droits sociaux.

Au plan économique, les choses bougent aussi, malgré les obstacles. Après avoir refusé de s'impliquer, les syndicalistes tchadiens se mêlent maintenant de l'exploitation et de la gestion des gisements de pétrole, une ressource très abondante. *«Nous avons réclamé et obtenu des garanties pour l'environnement et pour un juste bénéfice à la population,* précise M. Assali. *Le gouvernement a mis en place un organisme de gestion de la ressource impliquant la société civile, dont les syndicats.»* La politique de présence des syndicats porte aussi ses fruits au Tchad.

SERGE JONGUÉ

Secrétaire général de l'UST depuis 1991, Djibrine Assali Hamdallah est formateur pour la FTQ en Afrique francophone.

Une première «vitrière» sur les chantiers

À 25 ANS, VÉRONIQUE DEMERS VIENT D'OBTENIR SA CARTE D'APPRENTI MONTEUR-MÉCANICIEN-VITRIER, APRÈS AVOIR SUIVI UN COURS DE 1350 HEURES. EN UNE QUINZAINE DE MOIS, ELLE A APPRIS À MAÎTRISER L'ASSEMBLAGE ET L'INSTALLATION DE PRODUITS DU VERRE : DES MURS-RIDEAUX (CES MURS ENTIERS DE VERRE QUE L'ON VOIT DE PLUS EN PLUS SUR LES ÉDIFICES), DES SERRES, DES VERRIÈRES, DES PORTES ET DES FENÊTRES EN TOUT GENRE.

Elle pourrait travailler chez un fabricant en usine et utiliser la machinerie qu'elle a apprivoisée à l'école. Mais elle est déterminée à faire sa place… dans la construction où elle a fait un stage durant l'été.

À sa façon, le «vitrier» est un créateur. Pour arriver à son objectif, il passe par plusieurs étapes : il doit savoir lire et comprendre des plans et devis, prendre les bonnes mesures, découper le verre, le jumeler aux cadres des portes ou des fenêtres en s'assurant que tout est parfaitement aligné et de niveau, calfeutrer pour empêcher les infiltrations d'eau. Véronique a aussi appris à fabriquer des portes et à installer des miroirs. À sa sortie de l'école, elle connaissait l'ensemble du processus de fabrication jusqu'à l'installation, en passant par la santé et la sécurité sur les chantiers.

«Le cours est maintenant accrédité par la Commission de la construction du Québec. Alors Véronique, comme les autres étudiants, pourra faire son apprentissage sur la construction», explique Denis Gingras, représentant syndical au Conseil de district 97 affilié au Conseil conjoint de la construction (FTQ). Le Conseil de district regroupe plusieurs sections locales des métiers de la construction dont l'Union des vitriers, sections locales 135-1135. *«Le métier de monteur-mécanicien-vitrier demande une très bonne dextérité et une très grande précision*, ajoute-t-il. *Je pense que Véronique a tout ce qu'il faut pour exercer le métier.»*

L'été dernier, Véronique Demers a fait un stage d'un mois sur le chantier du Centre Mère-Enfant, annexé au Centre hospitalier de l'Université Laval, à Sainte-Foy. On la voit ici en compagnie de Dany Bourque, un apprenti de deuxième année.

PHOTOS DIDIER DEBUSSCHERE

Lauréate de *Chapeau les filles!*

La lauréate régionale du concours *Chapeau les filles! 2001-2002*, a trimé dur. L'an dernier, elle a pris un virage. Diplômée en design de présentation, elle travaillait depuis cinq ans comme étalagiste. *«Je ne voyais aucun débouché, aucun avancement. Ça faisait un an que je cherchais une nouvelle formation. Un dimanche matin, j'ai vu une annonce dans le journal local. Le lendemain, j'ai pris congé pour rencontrer la conseillère en orientation. Le mardi, j'ai quitté mon emploi et vendu mon auto. Le mercredi, je commençais l'école.»*

Deux critères ont prévalu dans son choix : la formation n'est pas trop longue et les débouchés sont intéressants. *«On apprend du concret et on travaille beaucoup en équipe.»*

L'été dernier, après son stage d'un mois sur le chantier de construction du Centre Mère-Enfant, annexé au Centre hospitalier de l'Université Laval, à Sainte-Foy, Véronique était enthousiaste, même euphorique. *«J'ai adoré ça! Ça m'a confirmé que je serais capable de faire ce travail. Quand j'ai commencé, mes confrères de travail ont été impressionnés de la qualité du cours. Je connaissais les bons termes et les bonnes techniques. Tout ce que j'avais appris m'a bien servi.»*

Véronique a aussi réalisé qu'une fille sur un chantier doit avoir du caractère et un bon sens de l'humour. *«Elle doit prendre sa place et savoir faire la différence entre une farce amicale et un propos qui porte atteinte à son intégrité. Mais t'es jamais laissée à toi-même. Il y a toujours quelqu'un pour répliquer à un commentaire déplacé»*, constate la jeune ouvrière, confiante en l'avenir.

Deux écoles au Québec

Denis Gingras, représentant syndical de l'Union des vitriers.

Le programme Montage et installation de produits verriers dure 1350 heures. Il est composé de 24 modules répartis sur 14 mois. Le volet construction comporte 900 heures et le volet fabrication compte 450 heures de formation. L'élève est en mesure de comprendre la fabrication du verre en plus de maîtriser les façons de l'installer convenablement.

Le cours est offert dans deux écoles de formation professionnelle : à Laval, au Centre de formation Le Chantier; à Beauport, au Centre du bâtiment Samuel-de-Champlain.

«Notre syndicat a toujours été impliqué dans le développement de la formation parce que nous sommes les premiers concernés, précise Denis Gingras, de l'Union des vitriers affiliée au Conseil conjoint de la construction (FTQ). Nous voulons avoir du monde qualifié sur les chantiers. Alors ce sont des gens du métier qui montent les cours et les testent, qui donnent aussi la formation dans les écoles professionnelles.»

Mais d'abord, le Comité sectoriel de main-d'œuvre des industries des portes et fenêtres, du meuble et des armoires de cuisine a le mandat de déterminer les besoins et la nature de la formation de ces secteurs qui connaissent une croissance impressionnante depuis plusieurs années, principalement en raison de la forte hausse des exportations. «*Les entreprises recherchent la main-d'œuvre qualifiée sortant des écoles de formation professionnelle ou technique et qui peuvent opérer des outils technologiques d'avant-garde*», précise Gaston Boudreau, président de la Fraternité nationale des forestiers et travailleurs d'usine (FNFTU-FTQ) et coprésident du comité.

Au Québec, ces secteurs comptent au-delà de 37 000 emplois dans 2 400 entreprises, en plus de ceux de la consruction. Selon les années d'expérience, le salaire d'un monteur-mécanicien-vitrier varie de 15 $ à 26 $ l'heure dans la construction et de 10 $ à 20 $ l'heure en usine.

JUSTICE RENDUE

Les femmes recevront leurs pleines prestations de maternité

TOUTES LES FEMMES DU QUÉBEC POURRONT DORÉNAVANT RECEVOIR LEURS PLEINES PRESTATIONS DE MATERNITÉ ET DE CONGÉ PARENTAL.

Les efforts de la FTQ, appuyée par la CSQ et le Comité des mères brimées de la région de Sherbrooke, ont finalement incité la ministre du Développement des ressources humaines du Canada, madame Jane Stewart, à mettre de l'avant un projet-pilote pour corriger cette injustice.

Ce projet-pilote doit permettre aux futures mères de choisir entre recevoir des prestations d'assurance-emploi partielles pendant qu'elles touchent des indemnités de retrait préventif ou avoir droit à une plus longue période de congé de maternité et parental.

Une faille dans la loi

Une faille dans la *Loi sur l'assurance-emploi* était hautement préjudiciable à de jeunes mères qui, le plus souvent, ne pouvaient accompagner leur enfant dans ses premiers mois de vie parce que forcées à retourner au travail prématurément. Les difficultés vécues par ces femmes brimées de leurs pleins droits rejaillissaient inévitablement sur toute leur famille.

Bon an mal an, plusieurs centaines de Québécoises enceintes étaient obligées de choisir entre un retrait préventif ou un plein congé de maternité et parental. Les trois organisations ont fait valoir qu'aucune femme ne devrait être forcée de mettre en péril sa propre santé ou celle de l'enfant à naître en raison de ratés dans la loi.

Pour plus d'informations, communiquez avec Marc Bellemare, conseiller syndical à la FTQ, au (514) 858-4400.

Notre histoire syndicale

Selon le dictionnaire Larousse, *Labor omnia vincit* signifie «Un travail opiniâtre vient à bout de tout». Il s'agit d'un proverbe tiré de deux vers des *Géorgiques* de Virgile. Quant à l'adjectif «opiniâtre», il a pour synonyme «tenace». Voilà pour la devise du premier *Monde ouvrier* !

DE L'ÉTIQUETTE SYNDICALE À L'ÉTIQUETTE ÉTHIQUE

1902. Les unions locales d'ouvriers cordonniers membres de la Boot and Shoe Workers Union lancent au Québec une campagne de promotion de leur étiquette syndicale pour contrer les «sweat shops» (ateliers de misère).

«La marque de l'Union sur les chaussures rend justice à l'ouvrier, justice sous le rapport des salaires, des heures de travail et des ateliers hygiéniques n'offrant aucun danger. Pour l'ouvrier, la marque de l'union signifie confort domestique et bonheur de la femme et des enfants.»

«La marque de l'Union sur les chaussures rend également justice au manufacturier, le règlement équitable et raisonnable de tous les différends par l'arbitrage. Les ateliers de l'Union sont prospères.»

Les différents syndicats affiliés au Congrès des métiers et du travail du Canada adoptent une plate-forme de principes demandant que *«l'étiquette de l'Union soit placée sur tous les articles fabriqués si la chose est possible, et sur toutes les fournitures de l'État et des municipalités»*.

2002. Le CTC, la FTQ et plusieurs syndicats affiliés appuient la campagne *«Non à l'exploitation!»* qui demande au gouvernement du Canada de modifier la *Loi sur l'étiquetage des textiles* pour exiger des entreprises qu'elles y inscrivent les noms et lieux de leurs fournisseurs et sous-traitants. Avec cette étiquette éthique, il sera possible aux consommateurs de savoir si ces articles ont été fabriqués ou non dans des ateliers de misère, dans le respect des droits internationaux, y compris le droit de se syndiquer et de négocier collectivement.

La campagne vise particulièrement les travailleurs et travailleuses qui doivent porter des uniformes achetés ou choisis par l'employeur. Plusieurs ont déjà obtenu une politique d'achat avec l'étiquette syndicale. L'ajout d'un volet *«Non à l'exploitation!»* découragerait les entreprises de sous-traiter dans des ateliers de misère, au Canada ou à l'étranger.

Des clauses modèles, une pétition et des documents d'information sont disponibles sur Internet, en consultant, entre autres, les sites du CTC (www.clc-ctc.ca), du SVTI (www.unite-svti.org) et du réseau canadien Maquila Solidarity (www.maquilasolidarity.org).

Le Vieux Gustave se souvient d'assemblées où des délégués devaient ouvrir leur veston, enlever leur chapeau, sortir leur paquet de cigares ou de cigarettes pour montrer à un membre du Comité de l'étiquette syndicale, la fameuse étiquette! On se rappelle aussi la gêne de celui qui commandait une bière arborant un «p'tit bateau», vous savez, celle qui n'était pas syndiquée dans le temps!

Et si, pour le temps des Fêtes, nous portions une attention particulière à la provenance de ce que nous achetons ? Ce serait le plus beau cadeau à se faire et à faire à ceux et celles qui triment encore dans des ateliers de misère à travers le monde...

Le Vieux Gustave

Une murale syndicale à visiter

Sur la rue Saint-Antoine, un peu à l'est du Champ-de-Mars, on peut encore apercevoir un véritable trésor syndical : une murale encourageant l'achat de chaussures de fabrication syndicale, «la seule garantie contre les ateliers de misère et le travail des prisonniers».

Elle date vraisemblablement de la période d'implantation du syndicat, la Boot and Shoe Workers Union, apparu à Montréal et Saint-Hyacinthe vers 1902.

En novembre 1995, un incendie a rasé l'immeuble qui cachait et protégeait cette œuvre fort probablement unique, considérant son âge et son relatif bon état de conservation.

LA LOI 101 A 25 ANS

Où en sommes-nous ?

Le 26 août 2002 marque le 25e anniversaire de la Charte de la langue française ou loi 101. À l'époque, la loi imposait l'usage exclusif du français dans l'affichage public, obligeait les grandes entreprises à se franciser, restreignait l'accès à l'école anglaise aux seuls enfants dont l'un des parents avait reçu son enseignement primaire en anglais au Québec et reconnaissait comme officielle la seule version française des lois. Au fil du temps, les nombreuses contestations judiciaires ont réduit la portée de la loi, mais ses grandes lignes continuent de s'appliquer. Elle nous a permis, à tout le moins, de sauver les meubles dans les milieux de travail.

Aujourd'hui, dans les entreprises, les progrès sont notables mais la situation restera toujours fragile. *«Après 25 ans, la loi doit trouver un second élan,* soutient René Roy, secrétaire général de la FTQ. *Nous avons consacré beaucoup d'énergie à franciser les entreprises; il est maintenant urgent de susciter l'adhésion des Québécois et des Québécoises venus d'ailleurs aux objectifs de la politique linguistique du Québec. Et c'est principalement par les milieux de travail que cela doit se réaliser.»* ,

Ceux et celles qui poursuivent la lutte pour la défense du français en milieu de travail constatent que sans la loi 101 la francisation des entreprises aurait été irréalisable.

«Dans l'unité que je représente, les bureaux, le personnel est à 75 % anglophone. La majorité des employés sont fonctionnels en français mais hésitent à l'utiliser. Il y a eu des progrès en partie dû au fait que la compagnie a émis une politique linguistique : pour encourager le personnel à apprendre le français et pour augmenter l'embauche de francophones à tous les échelons. Mais s'il n'y avait pas eu de comité de francisation, ça n'aurait pas avancé comme ça.»

Louison Quirion, militant en francisation depuis 15 ans chez Rolls Royce (AIMTA-2468)

La loi 101 modifiée

Depuis le 1er octobre, le projet de loi 104 modifie la Charte de la langue française. Il vise surtout à empêcher qu'un passage d'un an dans une école privée de langue anglaise non subventionnée permette de «gagner», pour un enfant, mais aussi pour ses frères et sœurs et leurs descendants, un droit à l'enseignement en anglais dans une école publique ou privée subventionnée.

La loi instaure des mesures de francisation des entreprises et quelques protections pour les membres des comités de francisation. Elle crée l'Office québécois de la langue française qui assumera les mandats confiés à la Commission de protection de la langue française, à l'Office de la langue française et à la Commission de toponymie.

Dès lors, René Roy, secrétaire général de la FTQ, succède à Fernand Daoust, ancien président et secrétaire général, à titre de membre de l'Office québécois de la langue française. Fernand Daoust est membre fondateur de l'Office de la langue française où il a siégé durant 25 ans. Le mandat de René Roy est de 5 ans.

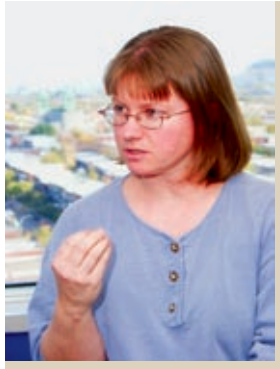

«CAE a testé le système jusqu'au bout. Finalement, l'Office de la langue française a exigé que l'entreprise se conforme à la loi et poursuive son programme de francisation. L'employeur avait francisé les services directs aux salariés qui pouvaient donner lieu à des plaintes. Mais on devra faire plus. La francisation, c'est respecter le droit des gens de travailler dans leur langue, de maîtriser leur travail dans leur langue. Après tout, en Italie les gens travaillent bien en italien!»

Lucie Pratte, militante en francisation depuis 1991 chez CAE Électronique (SCEP-522)

BULLETIN SANTÉ-SÉCURITÉ

À la Source

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ) / SUPPLÉMENT AU MONDE OUVRIER, NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2002

À LA RETRAITE DEPUIS 11 ANS

Le Syndicat des Métallos réussit à faire reconnaître sa maladie professionnelle

GRÂCE À L'INITIATIVE ET À LA TÉNACITÉ DU SYNDICAT DES MÉTALLOS, LA MALADIE PROFESSIONNELLE DONT SOUFFRAIT UN TRAVAILLEUR A ÉTÉ RECONNUE 11 ANS APRÈS SA RETRAITE. SON ÉPOUSE, MAINTENANT VEUVE, VIENT DE RECEVOIR L'IMPORTANTE INDEMNITÉ VERSÉE PAR LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (CSST).

Léopold Fortier était retraité depuis près de 11 ans. Il avait été à l'emploi de Tamis CAE, à Lennoxville, de 1979 à 1989. Il travaillait au département du placage (au chrome) de tamis servant dans le secteur des pâtes et papier. Léopold Fortier a été exposé aux vapeurs de chrome, produit hautement toxique et cancérigène, pendant toutes ces années.

Informé par un confrère de travail que ce retraité était atteint d'un cancer pulmonaire, le président de l'époque de la section locale 7531 du Syndicat des Métallos, Jean-Yves Couture, ainsi que Bernard Roberge, responsable des dossiers de réparation en santé-sécurité du travail, ont communiqué avec lui et son épouse pour les informer d'une démarche possible auprès de la CSST.

Un lien de causalité

Une forte présomption persistait sur un lien de causalité entre l'ancien travail de Léopold Fortier et le cancer dont il souffrait. C'est à ce moment que le syndicat a entrepris les démarches pour faire reconnaître le cancer pulmonaire comme maladie professionnelle auprès de la CSST.

Malheureusement, quelques mois après la prise en charge du dossier par le syndicat local, M. Fortier est décédé de sa maladie. Faisant preuve de vigilance, le syndicat a conseillé à son épouse de demander une autopsie afin de connaître la cause réelle de sa maladie.

Après un an d'attente, de nouveaux éléments révélés par l'autopsie et l'avis des médecins experts de la Polyclinique de Longueuil ont permis au nouveau président de la section locale, Harold Arseneault, ainsi qu'au responsable du dossier, Bernard Roberge, de procéder à une seconde réclamation.

La CSST accepte

Finalement, après deux années de travail dans ce dossier, la CSST accepte la première demande pour dommages corporels et versera l'indemnité de décès ainsi que les frais qui s'y rattachent, plus les intérêts, pour un montant total d'environ 127 000 $.

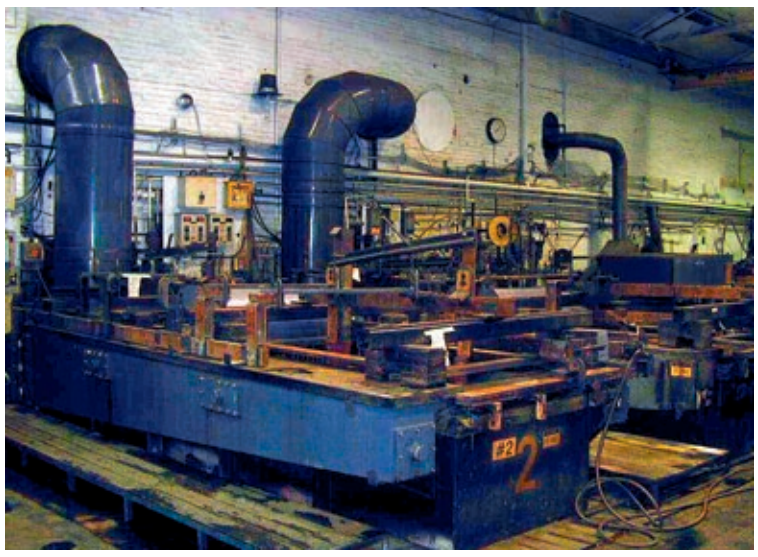

L'environnement de travail dans lequel Léopold Fortier a travaillé durant dix ans chez Tamis CAE à Lennoxville.

AU-DELÀ DES DROITS…IL Y A L'AIDE

Un premier forum mondial sur les drogues

À LA FIN DU MOIS DE SEPTEMBRE DERNIER, LA FTQ A PARTICIPÉ AU PREMIER *FORUM MONDIAL SUR LES DROGUES ET DÉPENDANCES* QUI A EU LIEU À MONTRÉAL. CE FORUM ÉTAIT TENU DANS LA FOULÉE DES DÉCLARATIONS DES NATIONS UNIES SUR LA RÉDUCTION DE LA DEMANDE EN DROGUE ET SUR LA CRISE GLOBALE SUR LE SIDA. ON Y PROPOSE DE METTRE L'ACCENT SUR DES PARTENARIATS INNOVATEURS ENTRE LES SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ, LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES GROUPES VULNÉRABLES POUR L'ÉLABORATION DE STRATÉGIES GLOBALES ET EFFICACES.

Après les discussions sur les enjeux humains et sociaux des problèmes de dépendance, le président Henri Massé a présenté la stratégie d'entraide de la FTQ : une aide centrée sur le milieu de travail, un réseau de déléguées sociales et délégués sociaux qui continue de se développer après vingt ans d'existence.

Invité à faire connaître et à étendre cette expérience unique à l'extérieur du Québec, le confrère Massé a insisté sur la nécessité de consolider notre réseau en lui assurant d'abord une meilleure reconnaissance et une plus grande intégration dans nos propres rangs. Il a ainsi annoncé la tenue de la deuxième Conférence nationale FTQ des déléguées sociales et délégués sociaux qui suivait de près le Forum.

GRANDE CONFÉRENCE NATIONALE À LA FTQ

Comprendre le problème sans jamais oublier la personne

Les 4 et 5 novembre, la deuxième Conférence nationale FTQ des déléguées sociales et délégués sociaux a permis à quelque 300 personnes impliquées dans ce réseau de se rencontrer et d'échanger sur leurs pratiques dans leur syndicat local et de mieux connaître les besoins des uns et des autres.

Au début des années 90, la FTQ comptait près de 1000 délégués sociaux. En 2002, plus de 2200 personnes sont impliquées dans des centaines de milieux de travail.

Durant la conférence, on a reconnu l'urgence de réunir toutes les ressources du syndicat local pour soutenir les membres; mais également l'importance de déployer des stratégies de prévention telle la négociation collective pour résoudre les problèmes à la source, surtout quand ceux-ci ont un lien avec le milieu de travail.

Avec l'expérience, nous constatons que les syndicats locaux sont en mesure de prendre en charge les problèmes personnels et collectifs de nos milieux quand tout le monde travaille ensemble. L'action posée semble plus cohérente quand tous les intéressés y contribuent leur expertise et leur point de vue.

Le stand d'information tenu par la FTQ lors du Forum mondial sur les drogues et dépendances, du 22 au 27 septembre 2002 à Montréal. On reconnaît ici Réjean Daoust et Louise Moloy qui coordonnent le réseau des déléguées et délégués sociaux en Outaouais et en Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec.

COLLOQUE CSST 2002

Encore et toujours Priorité Prévention Partout

«Nous sommes tannés de demeurer sur la radoteuse», a lancé le président de la FTQ, Henri Massé, dans une allusion bien sentie aux batailles de la centrale pour que la prévention devienne enfin une priorité dans tous les milieux de travail. Il s'adressait alors aux participants et participantes au colloque de la CSST, *Le grand rendez-vous santé et sécurité 2002*, tenu à Montréal les 1er et 2 octobre dernier.

Plus de vingt ans après l'entrée en vigueur de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (LATMP), il a fait part de notre ras-le-bol concernant la promesse non tenue de promulguer l'ensemble des secteurs prioritaires, comme c'est prévu dans la loi. Le confrère Massé a averti qu'*«…il existe un fort courant pour revenir à l'imposition d'amendes beaucoup plus salées pour les employeurs dont la négligence s'apparente à un véritable crime par omission. Ce n'est pas parce qu'on est assuré par la CSST qu'on devrait être assuré de l'impunité*!

«Dans plusieurs milieux syndiqués, il n'y a pas de comité de santé- sécurité obligatoire, ni de représentant à la prévention ou de programme de prévention. Quant aux non-syndiqués, ils n'ont aucune protection. Qu'attend le gouvernement du Québec pour étendre la portée de sa loi à tous les secteurs économiques ?» Henri Massé a conclu là-dessus : *«Je viens de vous citer le regretté Louis Laberge à l'ouverture de la troisième semaine de santé et sécurité, en 1987…»*

Dans le cadre de cette activité, la FTQ a tenu un stand d'information sur la violence organisationnelle. On pouvait également y voir des illustrations éloquentes des lacunes en santé-sécurité, notamment dans le secteur de la construction.

TROP DE JEUNES VICTIMES D'ACCIDENTS DU TRAVAIL

Il faut leur parler plus de prévention

PARMI LES 490 000 JEUNES DE MOINS DE 24 ANS QUI ONT UN EMPLOI AU QUÉBEC, 24 000 SE BLESSENT AU TRAVAIL ET 15 Y PERDENT LA VIE. POUR LA SEULE ANNÉE 2000, LES JEUNES DE 15 À 30 ANS CUMULAIENT 32 % DE TOUS LES ACCIDENTS ALORS QU'ILS NE REPRÉSENTAIENT QUE 28 % DE LA POPULATION ACTIVE. PAR CONTRE, LES 46 ANS ET PLUS ÉTAIENT VICTIMES DE 25 % DE TOUS LES ACCIDENTS DU TRAVAIL, MÊME S'ILS COMPTAIENT POUR 30 % DE LA POPULATION ACTIVE.

«On discute beaucoup des jeunes en termes de statistiques et il faut le faire. Mais il faut aussi se pencher sur leur réalité dans les milieux de travail si on veut pouvoir rectifier le tir, faire en sorte que les jeunes puissent œuvrer dans un environnement de travail sécuritaire.»

C'est le message qu'a livré Martin Lambert, représentant des TCA au Comité jeunes de la FTQ, dans le cadre d'un colloque tenu à Québec par la CSST, à la mi-novembre.

Le jeune syndicaliste a notamment rappelé les lacunes de la formation en prévention dans les écoles de formation professionnelle, les conséquences du travail à temps partiel, précaire ou atypique sur la santé et la sécurité du travail ainsi que l'absence d'encadrement des jeunes au travail, trop souvent considérés comme étant de passage.

Sur une note plus positive, Martin Lambert a mis de l'avant la nécessité d'inculquer aux jeunes *«une mentalité de prévention qui pourrait leur être bénéfique tant dans leurs futurs milieux de travail que dans la vie en général»*. Il a également insisté sur la nécessité d'informer les jeunes de leurs droits et recours et de leur rappeler que l'employeur a l'obligation légale d'assurer la pleine sécurité des lieux de travail.

DIDIER DEBUSSCHERE

Martin Lambert, représentant du Syndicat national de l'automobile, de l'aérospatiale et du transport (TCA-FTQ) au Comité jeunes de la FTQ

DEVOIR D'ACCOMODEMENT

SÉANCE DE RÉFLEXION DU CTC À MONTRÉAL

LE CONGRÈS DU TRAVAIL DU CANADA (CTC) A TENU UNE SÉANCE DE RÉFLEXION À MONTRÉAL, LE 7 OCTOBRE DERNIER, SUR L'INVALIDITÉ ET L'INDEMNISATION. APRÈS LE MOT DE BIENVENUE DE MICHEL ARSENAULT, DIRECTEUR QUÉBÉCOIS DES MÉTALLOS ET VICE-PRÉSIDENT DE LA FTQ, ET L'ALLOCUTION D'OUVERTURE DU CONFRÈRE HASSAN YUSSUFF, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DU CTC, DAVE BENNETT ET JEAN-PIERRE NÉRON ONT PRÉSENTÉ TOUR À TOUR LES TRAVAUX DU COMITÉ SUR LE DEVOIR D'ACCOMMODEMENT.

Me Laurent Roy a ensuite parlé du devoir d'accommodement à travers le Canada en illustrant son propos d'expériences concrètes. Un échange a suivi sur les difficultés et les problèmes rencontrés un peu partout pour défendre les travailleurs et les travailleuses en matière de santé et sécurité du travail.

Me Roy a estimé *«surprenant de voir la résistance de la Commission des lésions professionnelles (CLP), au Québec, face à toute cette question du devoir d'accommodement. Il ne reste qu'à espérer que la Cour d'appel reconnaîtra, tout comme la Cour supérieure l'a fait dans l'arrêt Mueller, que la Charte des droits et libertés prime sur la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et que la CLP a l'obligation d'appliquer la loi ainsi que la Charte lorsque cela est nécessaire pour trancher un litige en matière de lésion professionnelle»*.

Selon Richard Goyette, président du Comité santé et sécurité du travail de la FTQ, *«cet exercice a bien fait ressortir que peu importe d'où l'on vienne, de l'Ontario, de la Colombie-Britannique ou du Québec, la santé et la sécurité du travail, tout comme les droits de la personne, sont des valeurs universelles partagées par tous les syndicalistes»*.

SERGE JONGUÉ

Me Jean-Pierre Néron, conseiller de la FTQ au Service de la santé et de la sécurité du travail et Michel Arsenault, directeur québécois des Métallos et vice-président de la FTQ

SANTÉ MENTALE ET TRAVAIL

Développer une approche de prévention

LE 31 OCTOBRE, L'ORDRE DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC A ORGANISÉ UN SYMPOSIUM EN MARGE DE SON CONGRÈS TENU À MONTRÉAL. AVEC UN THÈME COMME SANTÉ MENTALE ET TRAVAIL, ON SE SERAIT ATTENDU À Y VOIR DES GENS DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (CSST), DONT L'ABSENCE A ÉTÉ REMARQUÉE.

Le conseiller syndical Jean-Pierre Néron, du Service de la santé et de la sécurité du travail de la FTQ, a insisté sur la nécessité que soient déclarés à la CSST les problèmes de santé mentale reliés au travail pour développer une approche de prévention, identifier les problèmes et les traiter, par exemple dans le cadre d'une réorganisation du travail.

«Actuellement, le fait que ce ne soit que peu ou pas socialement accepté de parler de santé mentale au travail ramène ces questions à la seule responsabilité de l'individu qui a du mal à départager la part du travail et celle de sa vie personnelle dans le problème», a mentionné le confrère Néron.

Une étude de Santé Canada a démontré que, en 1992, 49 % des travailleurs et travailleuses souffrant de dépression en parlaient à leur employeur, contre 42 % en 2002. *«Ainsi, ce sont souvent les assurances collectives qui sont mises à contribution, ce qui nous empêche d'avoir une vision globale de la situation et de développer une stratégie d'intervention adéquate»*, a-t-il ajouté.

Des données inquiétantes

Dans deux grandes enquêtes nationales soutenues par Santé Canada en 1990-1992 et en 2000-2001, les chercheurs Duxbury et Higgins nous apprennent qu'il y a eu, entre ces deux périodes :

- hausse de 3 heures en moyenne des heures de travail;
- augmentation du double de l'indice de stress au travail;
- érosion de l'engagement envers l'organisation : 66 % des travailleurs se sentaient fortement liés à leur milieu de travail en 1991 contre seulement 50 % en 2001;
- hausse de l'absentéisme, tout particulièrement chez les employés aux prises avec des difficultés élevées de conciliation travail / famille qui s'absentent trois fois plus que les autres.

Au Québec, le nombre de problèmes de santé mentale indemnisés par la CSST a doublé en 10 ans, passant de 530 à 1059. Les montants déboursés par la CSST pour ces lésions ont augmenté de 500 % durant cette période. Les cas de stress et d'anxiété indemnisés sont passés de 87 à 445.

Deux belles victoires du SCFP dans la santé

Le 24 septembre dernier, les 250 personnes travaillant au Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) René-Lévesque, à Longueuil, ont décidé de leur allégeance syndicale. En grande majorité des femmes, les salariés devaient choisir entre la CSN ou le SCFP et la FTQ. C'est à la section locale 2986 du SCFP, un syndicat qui existe depuis maintenant 17 ans, qu'ils ont décidé de faire confiance dans une proportion de 58,7 %. Ce scrutin faisait suite à la campagne de maraudage d'octobre 2001. Le taux de participation au vote a dépassé les 76 %. Bravo au président du syndicat local, Stéphane Caron, et à toute l'équipe pour cette campagne réussie!

À Montréal, les salariés du pavillon Louvain des Résidences Laurendeau-Légaré-Louvain, un autre CHSLD, sont maintenant membres du SCFP après avoir été représentés par la CSN. Le Bureau du commissaire du travail vient d'accréditer la section locale 4477 pour représenter ces 185 nouveaux membres qui s'ajoutent aux 20 000 autres du secteur des Affaires sociales du SCFP.

Bienvenue à tout ce nouveau monde!

LES MOTS QU'IL FAUT

Addenda, annexe, appendice, supplément

Addenda **désigne tout ce qu'on ajoute à un texte pour le compléter : explications, citations, indications historiques, etc.** ***Supplément*** **désigne ce qui est devenu nécessaire pour mettre un ouvrage à jour ou élargir la matière : supplément d'un journal, supplément d'un dictionnaire, etc. Un** ***appendice*** **s'ajoute à un ouvrage considérable. On parle d'appendice à propos d'ouvrages historiques, de manuels, de longs documents politiques ou économiques, etc. Une** ***annexe*** **s'ajoute à un document court : mémoire, contrat, dissertation, etc.**

La Foire des villages / Pour changer d'air

La seconde édition de la Foire des villages sera comme la première: remplie du coeur des ruraux, de paysages de campagne, d'emplois à décrocher, d'air pur à respirer, d'artistes à mieux connaître, de produits du terroir à découvrir, d'artisans à observer, d'occasions d'affaires à saisir, de déménagements à organiser et de clins d'oeil aux Montréalais.

La Foire des villages, c'est un week-end au cours duquel les MRC du Québec se font belles pour séduire les urbains en quête d'un autre mode de vie. Elle est organisée par Solidarité rurale du Québec avec la complicité de partenaires comme le Fonds de solidarité FTQ.

Pour plus d'information, visitez le site Internet de Solidarité rurale du Québec: www.solidarite-rurale.qc.ca

Au Marché Bonsecours, les 31 janvier, 1er et 2 février 2003 : la deuxième édition de la Foire des villages.

Sur le travail de nuit

On oublie souvent que des milliers de membres de la FTQ «bossent» pendant que la majorité d'entre nous, après avoir soupé en famille, nous préparons à dormir. *Nuits blanches sur Montréal – Pour que le jour se lève* est un recueil de photos qui rend hommage à ces hommes et ces femmes qui, nuit après nuit, continuent à faire rouler la grande machine, un peu partout sur l'île de Montréal.

On y retrouve notamment des encarteuses du Journal de Montréal (SCEP); des cols bleus de Montréal (SCFP); des camionneurs (Teamsters); des membres du Syndicat des Métallos dans l'hôtellerie ou les agences de sécurité; des monteurs de ligne d'Hydro-Québec (SCFP); des membres du Syndicat des débardeurs de Montréal; des ouvriers du Conseil conjoint de la construction; des travailleurs d'une raffinerie de pétrole (SCEP); le personnel de coupe chez Peerless Cutting (Teamsters).

Publié dans le cadre du Festival Montréal en lumière, le recueil rend hommage à ces hommes et ces femmes qui veillent sur la nuit de la métropole.

Pour la somme de 16 $, vous pouvez vous procurer un exemplaire de l'œuvre auprès de Marie-Andrée L'Heureux, au SCEP au (514) 384-9000 poste 248 ainsi qu'auprès de Roland Brillon, au Conseil conjoint de la construction au (514) 381-7300.

MONTRÉAL ET OUTAOUAIS

DU NOUVEAU CHEZ LES CONSEILLERS RÉGIONAUX DE LA FTQ

Il y a du nouveau chez les conseillers régionaux de la FTQ. Avec le départ à la retraite de Normand Guimond, Gilles Paquette est de retour dans la région de Montréal tandis qu'il est remplacé en Outaouais par Dino Lemay, jusqu'ici militant du SCFP au Casino de Hull.

Normand a donc opté pour la retraite à 57 ans, après 22 années à la FTQ comme conseiller régional de Montréal. En 1975, il avait commencé à militer au Conseil du travail de Montréal (devenu le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain), avant d'occuper un poste à l'exécutif pour ensuite devenir responsable de l'éducation. Normand considère avoir été privilégié d'occuper un emploi qui lui a permis d'être témoin de beaucoup de gestes de solidarité et de luttes pour plus de justice, d'équité et de respect.

Normand et Gilles sont des compagnons de longue date. Ils se sont connus en 1969, lors de la lutte pour la syndicalisation des travailleurs et travailleuses de la Clix, une usine de fabrication de fermetures éclair à Verdun. De 1980 à 1985, Gilles a été président de la section locale 711 du Syndicat des travailleurs de l'énergie et de la chimie (STEC), aujourd'hui le Syndicat des communications, de l'énergie et du papier (SCEP). Il travaillait alors à la Cyanamid à Baie d'Urfé. Il a été conseiller syndical au STEC durant cinq ans avant de travailler à la FTQ, d'abord durant deux ans au soutien aux luttes puis durant 10 ans comme conseiller régional dans l'Outaouais.

Pour sa part, Dino Lemay a été membre de l'Association internationale des machinistes (AIMTA-FTQ) et délégué syndical durant les dix années où il a travaillé chez Canadien, à l'aéroport de Dorval. Après, il a été président de la section locale 3892 du SCFP (Casino de Hull) durant cinq ans avant d'occuper un poste de conseiller syndical au SCFP durant un an.

À Normand, nous souhaitons la plus sereine des retraites. À Gilles et Dino, bien du succès dans leurs nouvelles fonctions. Un mot de bienvenue spécial à Dino qui fait ses premiers pas à la FTQ!

PHOTOS SERGE JONGUÉ

Normand Guimond : bonne retraite Normand!

Gilles Paquette : bon retour à Montréal.

Dino Lemay : bienvenue parmi nous.

LISTE DES CONFLITS FTQ AU 12 NOVEMBRE 2002

EMPLOYEUR	VILLE	NOMBRE DE TRAVAILLEURS	SYNDICAT	DÉBUT DU CONFLIT
Club de golf St-Laurent (1992) inc.	Île d'Orléans	52	UES-800	2001.04.30 (lock-out)
Lab Chrysotile	Black Lake	443	Métallos-7649	2002.04.28 (lock-out)
Ville de Malartic (cols blancs)	Malartic	5	SCFP-4224	2002.04.29 (lock-out)
Vidéotron	Province de Québec	2 200	SCFP-1417 et 2815	2002.05.08 (lock-out)
Fédération des comités de parents de la province de Québec	Beauport	17	SEPB-57	2002.05.08
Louisiana Pacific	Chambord	166	SCEP-502Q	2002.05.24
Stelco-McMaster limitée	Contrecoeur	333	Métallos-6951	2002-08-01
Cummins Est du Canada inc.	Pointe-Claire	40	TCA-1900	2002-09-26
Auto Gouverneur Nissan	Laval	15	TCA-4511	2002-10-28
Julien Inc.	Québec	330	TCA-1044	2002-11-04
Les Industries Cedan Limitée	Longueuil	102	TUAC-501	2002-11-11

Pour rédiger simplement et clairement

Un nouveau guide syndical de rédaction est maintenant disponible à la FTQ. Produit par le CTC, en collaboration avec la FTQ, *Écrire pour agir – Guide syndical de communications claires et simples*, a d'abord été conçu à l'intention des syndicats francophones hors Québec. Mais on s'est vite rendu compte qu'il serait un formidable outil pour nos affiliés.

Lola Le Brasseur, directrice du Service de la francisation de la FTQ, a travaillé de près à sa rédaction. «*Le guide fait la promotion du langage clair. Il est fait de manière simple et même les gens qui ont l'habitude d'écrire y trouvent quelque chose.*»

Le contenu peut être adapté aux besoins et présenté selon plusieurs formules : en deux jours pour faire le tour des différentes règles d'écriture (compte-rendu de réunion, résumé de rencontre de négociations, tract, dépliant, lettre, journal local, etc); en une journée pour apprendre comment rédiger un bon communiqué de presse ou des textes simples; en quelques heures pour se faire expliquer comment se servir du guide.

On peut s'informer ou s'en procurer un exemplaire au coût de 20 $ auprès du Service de l'éducation de la FTQ.

Un centre financier au Complexe FTQ

Cinq caisses d'économie oeuvrant auprès des travailleuses et travailleurs syndiqués de la FTQ ont décidé d'unir leurs forces pour former la *Caisse d'économie Desjardins des travailleuses et travailleurs unis.*

En plus de conserver les cinq centres de service déjà existants, la nouvelle Caisse a ouvert deux nouveaux centres financiers, soit à Postes Canada, à Ville Saint-Laurent, ainsi qu'au Complexe FTQ situé au 545, boul. Crémazie Est, à Montréal.

Dédié au personnel de la FTQ, des syndicats affiliés et du Fonds de solidarité FTQ, le *Centre financier du Complexe FTQ* est en mesure d'offrir à ses membres, particuliers et organisations syndicales, des services et conseils financiers d'une proximité exceptionnelle.

Un actif de 80 M $

Avec ses 8 000 membres se partageant un actif de plus de 80 millions de dollars, la Caisse d'économie Desjardins des travailleuses et travailleurs unis se veut un instrument financier au service de ses membres, conçu pour eux, créé et géré par eux. C'est dans cette optique qu'un conseil d'établissement a été mis sur pied dans chacun des centres de service. Les membres du conseil d'établissement du nouveau centre financier du Complexe FTQ sont : Marc Bellemare, Réjean Bellemare, Gilles Paquette, Michel Sabourin et Guy Sanscartier.

Il existe des caisses d'économie regroupées pour desservir des membres de la FTQ dans plusieurs secteurs et régions. Pour les joindre, vous pouvez appeler au Bureau des caisses de groupes au 514-353-4960.

SERGE JONGUE

Pierre Genest, pdg du Fonds de solidarité FTQ et Réjean Bellemare, membre du Conseil d'établissement du nouveau Centre financier du Complexe FTQ

BIENVENUE À LA FTQ

REQUÊTES EN ACCRÉDITATION / SEPTEMBRE-OCTOBRE 2002

- SCFP : municipalités de Louiseville, L'Épiphanie et Sutton, CLD de Saguenay, Sodem (Montréal), Résidence Louvain (Montréal)
- Métallos : Collins & Aikman (Farnham), Brownsburg Électronique (Lachute), Claveau Excavation (Saguenay), Bureau canadien d'investigation (Ste-Foy), Béton régional Pavex (Saguenay), Groupe Paré Brossel (St-Jules), LAR Montréal (Lachine), Frank et Mario Métal (Longueuil)
- SCEP : Technoplast (Grand-Mère), Aménagement Franc-Nord (Val-d'Or)
- TUAC : Les Aliments Kouri –Whyte's (Laval), Trahan Transformation (Yamachiche), Super C (Fleurimont), marché Provigo (St-Léonard), Électronique Addison (Montréal), marché Métro Jean XXIII (Trois-Rivières), Autobus Huntingdon (Huntingdon)
- Teamsters : Location d'autos et de camions Budget (Montréal-Dorval), Maax (Montréal-Lachine), Transport Mirald (Longueuil), Lafarge Matériaux de construction (St-Constant), TNT Logistics (Montréal), Chronopost International (Montréal), Industrie Maltech (Alma), Expertage Montarville (Longueuil), Les Autobus Robert Drolet (Laval), Niram Fab Métal (Montréal), Transport UBA (Vaudreuil)
- SQEES-UES : Boulangerie Gadoua (Gatineau), Université McGill – entretien (Montréal), Frigo Royal (St-Hyacinthe), Villa Beauvoir (Alma), Coop de solidarité de services à domicile du Royaume (Saguenay), La Résidence (Lachute), Villa du Jardin fleuri (Trois-Rivières), CHSLD Jean-Louis Lapierre (St-Hyacinthe), Centre de prévention du suicide du Haut-Richelieu (St-Jean), imprimerie Québecor – bureau (St-Romuald)
- AFPC : Académie internationale de design (Montréal)
- TCA : Bell Hélicoptères Textron (Mirabel) , Château Montebello – agents de sécurité (Montebello)
- SEPB : La Magnétothèque (Montréal), Caisse Desjardins Les Salines (St-Hyacinthe)
- SVTI : Tommy Hilfiger Canada (Montréal), Super-Tube (Montréal), Produits Saint-Armand (St-Armand)
- SITBCTM : Les Brasseurs du Nord –bière Boréale (Blainville)
- FNFTU : scierie bellerive Kanenda (Mont-Laurier)
- SPQ : pompiers du Canton de Magog
- Métal en feuilles : Calibrair (Laval), Vinyle Kaytec (Farnham et Cowansville)
- SIPMC : Laboratoire Du-Var Cosmétiques (Longueuil)

Un nouveau guide d'action FTQ pour l'emploi

La FTQ a lancé récemment la nouvelle version enrichie de son *Guide d'action pour l'emploi - Prévenir, intervenir, agir*.

«*Ce document, destiné aux militants et militantes, est un outil de prévention des pertes d'emploi unique en son genre dans le mouvement syndical*», note le secrétaire général de la FTQ, René Roy. Il témoigne de l'expertise accumulée au fil des années par la FTQ, ses syndicats et son Fonds de solidarité, ainsi que par le service Urgence-Emploi du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain.

Produit par le Service de la recherche, le guide est disponible dans les bureaux régionaux de la FTQ et à notre Centre de documentation au coût de 3 $ (plus les frais postaux). Informations au (514) 383-8025 auprès d'Isabelle Reny.

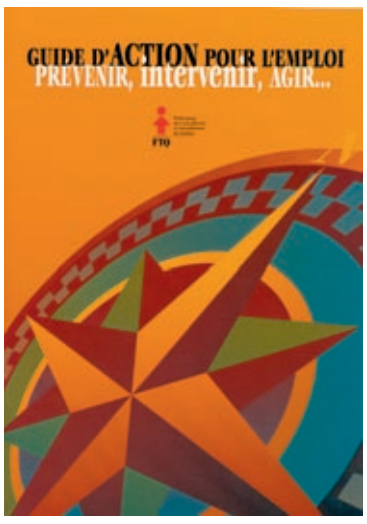

Mon REER est plus tripant

Plus d'économies d'impôt et un REER qui gonfle à chaque paie

Une petite retenue sur le salaire, ça ne pèse pas lourd à chaque paie et ça pourrait permettre de flotter à la retraite.

Communiquez avec votre RL.

1 800 567-FONDS www.fondsftq.com

La valeur de l'action fluctue. Pour des renseignements détaillés sur les actions du Fonds, consultez le prospectus disponible à nos bureaux.

FONDS de solidarité FTQ

La force du travail